

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 14 (1943)

Heft: 7

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

I. Séance du Comité du 21 janvier 1943.

1. L'A. D. I. J. a signé avec la Bourgeoisie de Moutier un contrat de location d'une durée de 10 ans pour la *carrière de la Combe du pont* dans les gorges de Moutier. Ce contrat met fin à l'exploitation de la carrière, ce dont se réjouiront tous les amis de nos beautés naturelles.
2. Sur l'invitation de l'A. D. I. J., les préfectures du Jura ont fait don chacune d'une somme de quelques centaines de francs au Gouvernement bernois pour l'achat de *vitreaux aux armoiries jurassiennes* à placer dans l'hôtel de ville rénové de Berne.
3. Le Comité enregistre l'*admission* de 60 nouveaux membres, dont :
 - 5 communes,
 - 12 entreprises commerciales et industrielles,
 - 43 membres individuels.
4. Le Comité met au point la liste des *objets à soumettre au Gouvernement bernois* à l'occasion des entretiens auxquels nous conviera M. le Conseiller d'Etat Gafner, président du Conseil-exécutif.
5. Le Comité alloue les *subventions* suivantes :

a) Editions des portes de France, Porrentruy	Fr. 300.—
b) Fouilles burgondes de Bassecourt	» 300.—
c) Emulation, Porrentruy	» 500.—
d) Ecole privée de La Caquerelle	» 500.—
e) Société d'embellissement Porrentruy	» 1000.—

II. Séance de Comité du 22 mars 1943.

1. Le Comité approuve l'*admission* de 2 nouveaux membres individuels.
2. Il est décidé de présenter au Gouvernement une requête tendant à diminuer les prestations financières des Communes pour le déblaiement des neiges lorsque ces prestations sont par trop lourdes.
3. Le Comité s'enquerra de l'état d'avancement du projet de construction de la *double-voie entre Choindéz et Moutier* et demandera que l'exécution du projet figure en tête des travaux

de chômage à entreprendre lorsque les conditions de travail le justifieront.

4. Le Comité enregistre avec satisfaction l'heureuse issue de ses démarches en vue de la *mise sous protection de l'Étang de la Gruyère*.
5. Il est décidé de prendre liaison avec Pro Jura pour régler sur une nouvelle base l'activité de notre *commission pour les chemins de tourisme pédestre*. Cette commission devrait être un organe mixte de Pro Jura et de l'A. D. I. J.

III. Séance du Comité du 4 juin 1943.

1. Le Comité prend connaissance du *Mémoire* adressé par l'A. D. I. J. au Gouvernement bernois, mémoire rédigé par M. Reusser, président.
2. Le Comité approuve l'ouverture de pourparlers avec M. Minger, président de la *Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne*, en vue de créer dans le Jura un organisme semblable à la Volkswirtschaftskammer de l'Oberland bernois.
3. Le Comité alloue une *subvention* de 1000.— fr. au Marché-concours national de chevaux de Saignelégier pour l'érection d'une fontaine monumentale.

IV. Séance du Comité du 19 juin 1943.

1. Le Comité décide d'organiser en 1943 une *5^e visite de journalistes* dans le Jura et d'y inviter plus spécialement les journalistes bernois.
2. Le Comité reçoit 2 nouveaux *membres*.
3. Les *comptes* de l'exercice 1942 sont vérifiés et approuvés par les vérificateurs des comptes.

V. Assemblée générale du 19 juin 1943.

1. L'assemblée approuve
 - a) le procès-verbal de la dernière assemblée,
 - b) le rapport d'activité de l'exercice 1942,
 - c) les comptes de 1942.
2. L'assemblée prend acte de la démission de M. Liengme, préfet, Courtelary, vice-président de l'A. D. I. J., et le remercie pour les services rendus.
Elle prend acte du décès de M. F. Degoumois, maire de Moutier, membre du Comité.

Elle nomme comme délégué de la Municipalité de Moutier, au sein du Comité de l'A.D.I.J., M^e Henri Born, maire de Moutier. Les autres membres du *Comité* sont réélus pour une période de 5 ans.

Sont nommés *vérificateurs des comptes* pour l'exercice 1945, les municipalités de Delémont (ancien) et Granges (nouveau).

3. L'assemblée approuve le *budget* de 1945 :

	Recettes	Dépenses
Subventions	1000.—	500.—
Cotisations	7500.—	250.—
Intérêts	800.—	—.—
Administration et Commissions		5000.—
Bulletin		1000.—
Imprimés		1000.—
Excédent probable		1550.—
	<hr/> 9500.—	<hr/> 9300.—

Le *taux des cotisations* est maintenu sans changement.

4. Le *programme d'activité* aura pour base les points soulevés dans notre mémoire au Gouvernement.

ANNEXES

MÉMOIRE

*adressé à la Direction cantonale de l'Intérieur
à l'intention du Conseil-exécutif du canton de Berne*

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous référant aux conversations échangées, nous avons l'honneur de vous soumettre ci-après une liste de questions que l'Association pour la défense des intérêts du Jura désire voir mettre à l'étude et réaliser :

a) **Domaine ferroviaire**

1. *Etablissement de la double voie entre Choindoz et Moutier.* A une question que l'A.D.I.J. lui a posée au mois d'avril dernier, la Direction du 1^{er} arrondissement des C.F.F. a répondu que les plans d'exécution étaient au point et qu'en cas de chômage ensuite de crise dans l'industrie, ce serait sans doute l'un des premiers travaux qui seraient mis en chantier dans notre région. Il n'y a donc plus de démarches à faire *pour le moment* au sujet de cette affaire qui paraît être en bonne voie et qui a occupé les organes de l'Association pendant de nombreuses années.
2. *Etablissement d'autres doubles voies.* — La densité du trafic justifie aussi la pose d'une deuxième voie entre *Aesch et Delémont* et entre *Bienne et Neuveville*. La catastrophe de Daucher a démontré la nécessité de ces travaux